

**Vote anticipé**  
**26 octobre – 3 novembre**

**Jour des élections**  
**5 novembre**

Élections générales 2024

# Guide de l'électeur

Guide non partisan des élections à New York depuis 1989

*Propositions  
mises au  
vote*

En savoir plus sur [nycvotes.org/fr](http://nycvotes.org/fr)

**NYC  
VOTES**

Une initiative du conseil des finances  
de campagne de la ville de New York

# Bienvenue à votre Guide de l'électeur de la ville de New York 2024 !

Votez intelligemment avec NYC Votes ! Informez-vous sur le contenu du bulletin de vote et sur les différentes manières de voter.

## Quand dois-je voter ?

- Les élections générales de l'État de New York auront lieu le mardi **5 novembre**.
- Vous pouvez voter en avance du samedi **26 octobre** au dimanche **3 novembre**.
- Aucun vote anticipé ne se tiendra le lundi **4 novembre**.

## Sur quoi vais-je voter ?

### Mandats

- Président(e)
- Vice-Président(e)
- Sénat des États-Unis
- Chambre des représentants des États-Unis
- Sénat d'État
- Assemblée d'État

### Juges

- Cour suprême de l'État de New York
- Tribunal civil
- Tribunal de succession

### Autres

- Propositions mises au vote

Pour en savoir plus sur les candidats figurant sur votre bulletin de vote, consultez [french.nycvotes.org/candidates](http://french.nycvotes.org/candidates).

## Sommaire

3	Comment voter ?	8	Que font les élus ?
4	Que trouverez-vous dans votre bureau de vote ?	9	Propositions mises au vote Automne 2024
5	Quels sont mes droits en tant qu'électeur/électrice ?	14	À propos de NYC Votes
6	Accessibilité	15	Foire aux questions
7	Exemple de bulletin de vote	16	Contacter le conseil électoral

## Dates et échéances électorales

<b>26 oct.</b>	Date limite d'inscription sur les listes électorales Demande de bulletin de vote par correspondance (en ligne ou par courrier postal) <b>Le vote anticipé démarre</b>
<b>3 nov.</b>	<b>Le vote anticipé se termine</b>
<b>4 nov.</b>	Date limite pour demander un bulletin de vote par correspondance pour absence (en personne auprès du bureau du conseil électoral)
<b>5 nov.</b>	<b>Jour des élections (de 6h00 à 21h00)</b> Dernière date pour envoyer votre bulletin de vote par correspondance pour absence (le cachet de la poste faisant foi) ou le déposer dans un bureau de vote.



# Comment voter ?

## Bureaux de vote et heures de vote

Trouvez votre bureau de vote et vos heures de vote :

- Consultez le site [nycvotes.org/fr](http://nycvotes.org/fr).
- Appelez le conseil électoral de la ville de New York au **866-VOTE-NYC (866-868-3692)** ou **212-487-5496 (TTY)**.



## Vote par correspondance

Il existe deux options de vote par correspondance : « pour absence » et « pour vote anticipé ». Si vous avez une raison telle une maladie ou un voyage, vous pouvez demander un vote par correspondance pour absence. Si vous n'avez pas de raison, vous pouvez demander un bulletin de vote anticipé par correspondance.

Le **26 octobre** est la date limite pour demander votre bulletin de vote en ligne, ou la date limite de réception de la part du conseil électoral (Board of Elections, BOE) de votre demande envoyée par la poste. Ne demandez un bulletin de vote par correspondance que si vous prévoyez de l'utiliser pour voter. Si vous choisissez de voter en personne après avoir demandé un bulletin de vote par correspondance, vous devrez voter avec un bulletin de vote sous serment dans votre bureau de vote.

Comment déposer une demande de vote par correspondance :

- Consultez la page [requestballot.vote.nyc](http://requestballot.vote.nyc).
- Appelez le conseil électoral de la ville de New York au **866-VOTE-NYC (866-868-3692)** ou **212-487-5496 (TTY)** pour les malentendants.
- Rendez-vous dans votre bureau local du conseil électoral de la ville de New York. La date limite pour soumettre votre demande en personne est le **4 novembre**.

**Si vous êtes malvoyant(e) ou en situation de handicap**

Pour faire lire votre bulletin de vote par un lecteur d'écran, vous pouvez demander un bulletin de vote par correspondance pour absence accessible à la page [requestballot.vote.nyc/accessibility](http://requestballot.vote.nyc/accessibility) ou au numéro ci-dessus.

Si vous êtes malade ou en situation de handicap de façon permanente, vous pouvez recevoir un bulletin de vote par correspondance pour absence lors de chaque élection sans avoir à déposer de nouvelle demande. Déposez une demande auprès du conseil électoral de votre comté en indiquant une maladie permanente ou un handicap physique permanent comme raison.

**Suivez votre bulletin de vote**

Vous pouvez suivre votre bulletin de vote sur le site du conseil électoral de la ville de New York à la page [requestballot.vote.nyc/tracking](http://requestballot.vote.nyc/tracking).

**Ce qu'il faut savoir**

- Les bureaux de vote anticipé et les bureaux de vote le jour des élections sont généralement différents.
- Les heures varient chaque jour, alors assurez-vous de vérifier l'adresse de votre bureau de vote et de confirmer ses heures avant de vous y rendre.

**Dates du vote anticipé**

Du samedi **26 octobre** au dimanche **3 novembre**. Aucun vote anticipé ne se tiendra le lundi **4 novembre**.

Le jour des élections, le **5 novembre**, les bureaux de vote seront ouverts de 6h00 à 21h00. Vous devez voter dans le bureau de vote qui vous a été attribué.

**Les bureaux de vote changent parfois d'adresse, alors assurez-vous de vérifier le vôtre avant de vous y rendre !**



## Jour des élections

Consultez [nycvotes.org/fr](http://nycvotes.org/fr)

Suivez @nycvotes



# Que trouverez-vous dans votre bureau de vote ?



## Enregistrez-vous à votre arrivée

Lorsque vous entrez, un préposé au scrutin vous montrera où vous enregistrer. Ils chercheront votre nom dans la liste des électeurs inscrits et vérifieront votre signature avant de vous remettre un bulletin de vote.

**Conseil judicieux : Si vous avez reçu un Fast Pass du conseil électoral par la poste, apportez-le avec vous pour un enregistrement plus rapide !**

- \* Vous n'avez pas besoin de montrer une pièce d'identité pour voter, sauf si vous votez pour la première fois et n'aviez pas fourni un numéro du Département des véhicules à moteur (Department of Motor Vehicles, DMV) ou de sécurité sociale lorsque vous vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales.



## Remplissez votre bulletin de vote

Indiquez vos choix sur votre bulletin de vote en remplissant les ovales qui leur correspondent.

Si vous faites une erreur ou avez une question à propos de votre bulletin de vote, vous pouvez demander de l'aide à un préposé au scrutin !

- \* N'oubliez pas de vérifier les deux côtés de votre bulletin de vote pour ne rien manquer.



## Scannez votre bulletin de vote

Une fois que vous avez terminé de remplir votre bulletin de vote, un préposé au scrutin vous aidera à insérer votre bulletin de vote dans le scanner. Le scanner vous indiquera quand votre vote aura été enregistré.



## Récupérez votre autocollant

Allez chercher votre autocollant ! Mettez-le, montrez-le, et assurez-vous que vos amis et votre famille aillent également voter.

# Quels sont mes droits en tant qu'électeur/électrice ?

## **Vous avez le droit de voter dans le cadre d'élections générales si :**

- Vous êtes inscrit(e) sur les listes électorales dans la ville de New York.
- Vous avez au moins 18 ans et êtes un(e) citoyen(ne) américain(e).
- Vous attendez devant votre bureau de vote avant l'heure de fermeture.

## **Dans le cadre de toutes les élections, vous avez le droit de :**

- demander de l'aide à un préposé au scrutin, ou solliciter les services d'un interprète si vous en avez besoin d'assistance linguistique. Appelez le **866-VOTE-NYC (866-868-3692)** ou le **212-487-5496 (TTY)** pour les malentendants si vous souhaitez de plus amples informations sur les services d'interprétation ;
- amener quelqu'un pour vous aider à voter (tant qu'il ne s'agit pas de votre employeur ou de votre représentant syndical) ;
- apporter de la documentation avec vous, y compris ce Guide de l'électeur ;
- voter même si le poste de vote est en panne ;
- voter avec un bulletin de vote sous serment si votre nom ne figure pas sur la liste des électeurs de votre bureau de vote ;
- de disposer d'un bureau de vote accessible et sans barrières physiques ;
- utiliser un poste de vote accessible pour voter ;
- voter indépendamment de votre capacité ou de votre handicap.

## **Droits de vote des personnes condamnées pour un délit grave ou un crime :**

- Les condamnations pour infraction ou violation ne vous empêchent pas de voter, même si vous purgez une peine de prison.
- Si vous êtes actuellement incarcéré(e) pour une condamnation pour délit grave, vous n'avez pas le droit de voter. Cependant, si vous avez été condamné(e) pour délit grave et que votre verdict a été suspendu, vous pouvez voter.
- Si vous avez été condamné(e) pour délit grave et que vous avez été libéré(e), vous pouvez voter. Cependant, vous devez vous inscrire à nouveau sur les listes électorales.
- Si vous êtes sous le coup d'une condamnation fédérale ou d'une condamnation dans un autre État pour délit grave, vous pouvez toujours vous inscrire et voter à New York.
- Si vous êtes actuellement en sursis ou en liberté conditionnelle, vous pouvez voter.
- Si vous êtes actuellement en prison pour une infraction ou en attente de votre procès, vous pouvez voter.

## **Qui contacter si vous avez besoin d'aide :**

- Si un problème survient avec votre bureau de vote, informez-en un préposé au scrutin ou contactez le conseil électoral de la ville de New York au **866-VOTE-NYC (866-868-3692)** ou **212-487-5496 (TTY)**.
- Si vos droits ont été violés,appelez la ligne d'assistance téléphonique de la protection des élections au **866-OUR-VOTE (866-687-8683)** pour parler avec un bénévole formé à la protection des élections et obtenir une aide juridique gratuite.
- Déposez votre plainte auprès du procureur général de New York en appelant le **(866) 390-2992** ou en consultant la page [ag.ny.gov/election-hotline](http://ag.ny.gov/election-hotline).

# Accessibilité

Chaque électeur new-yorkais a le droit de voter en toute confidentialité et en toute indépendance. Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre bulletin de vote en raison d'une situation de handicap ou d'une maîtrise limitée de l'anglais, une assistance est disponible.

## Bulletin de vote par correspondance pour absence accessible

Si vous êtes malvoyant(e) ou ne pouvez remplir un bulletin de vote papier, vous pouvez toujours voter par courrier postal. Vous pouvez demander un bulletin de vote par correspondance pour absence accessible qui pourra être lu par un lecteur d'écran et rempli à l'aide d'un ordinateur. Pour demander un bulletin de vote par correspondance pour absence accessible, consultez la page [nycabsentee.com/accessibility](http://nycabsentee.com/accessibility), ouappelez le **866-VOTE-NYC (866-868-3692)** ou le **212-487-5496 (TTY)** pour les malentendants.

## Services linguistiques et d'interprétation

Des interprètes sont disponibles dans de nombreux bureaux de vote à travers la ville. Vous avez le droit d'avoir quelqu'un, y compris un membre de votre famille, un ami ou un interprète, pour vous aider à comprendre et remplir votre bulletin de vote.

Vous pouvez vous informer sur les bureaux de vote qui offrent des services d'interprétation à la page [french.nycvotes.org/accessibility](http://french.nycvotes.org/accessibility). Vous pouvez également appeler le **866-VOTE-NYC (866-868-3692)**.

## Dispositif de remplissage des bulletins de vote

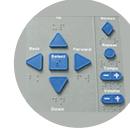
Des dispositifs de marquage des bulletins de vote (ballot marking devices, BMD) sont disponibles dans tous les bureaux de vote pour offrir une meilleure accessibilité aux électeurs, y compris à ceux qui sont aveugles, malvoyants, ou qui ont un handicap ou un problème qui rend difficile ou impossible le marquage d'un bulletin de vote avec un stylo.

Si vous souhaitez utiliser un dispositif de marquage des bulletins de vote, il vous suffit d'en faire la demande auprès d'un préposé au scrutin ! Vous pouvez l'utiliser pour voir le bulletin de vote sur un écran d'affichage, le faire interpréter dans d'autres langues, ou écouter vos choix via un casque.

## Le dispositif offre quatre façons de remplir votre bulletin de vote :



Écran tactile



Clavier (Braille)



Dispositif Sip & Puff (inspiration et expiration)



Pagaie à bascule

- Vous pouvez faire « ZOOM IN » (zoom avant) pour agrandir le texte, « ZOOM OUT » (zoom arrière) pour ramener le texte à sa taille d'origine, ou sélectionner « HIGH CONTRAST » (contraste élevé) pour afficher le bulletin de vote en texte blanc sur fond noir.
- Vous pouvez également répéter, et régler la vitesse et le volume de l'audio sur le casque.
- N'oubliez pas ! Vos sélections ne seront pas définitives tant que vous n'aurez pas inséré votre bulletin de vote rempli dans le scanner et ainsi voté.
- Si vous avez besoin d'assistance pour insérer votre bulletin de vote dans le scanner, un préposé au scrutin vous viendra en aide.

# Exemple de bulletin de vote

Le bulletin de vote ci-dessous est présenté à des fins d'exemple. Il ne s'agit pas là de votre véritable bulletin de vote, et le remplir ne comptera pas comme votre vote.

<b>City Council</b>	<input type="radio"/> Candidate A Party 1	<input type="radio"/> Candidate B Party 2
<b>District Attorney</b> Bronx, Queens, Staten Island	<input type="radio"/> Candidate A Party 1	<input type="radio"/> Candidate B Party 2
<b>State Supreme Court</b> Manhattan, Bronx, Queens, Brooklyn	<input type="radio"/> Candidate A Party 1	<input type="radio"/> Candidate B Party 2
<b>Civil Court Judges</b>	<input type="radio"/> Candidate A Party 1	<input type="radio"/> Candidate B Party 2
<b>Surrogate's Court</b> Brooklyn	<input type="radio"/> Candidate A Party 1	<input type="radio"/> Candidate B Party 2

## Mes choix à porter sur le bulletin de vote

Une fois que vous aurez pris connaissance des propositions mises au vote, utilisez cette page pour répertorier vos choix. Vous pouvez l'apporter avec vous à votre bureau de vote pour l'utiliser comme référence lorsque vous remplirez votre bulletin de vote.

### Proposition mise au vote

Proposition 1    
Oui Non

Proposition 2    
Oui Non

Proposition 3    
Oui Non

Proposition 4    
Oui Non

Proposition 5    
Oui Non

Proposition 6    
Oui Non

Rappel ! Des mandats supplémentaires pourraient figurer sur votre bulletin de vote en fonction de votre parti et de votre lieu de résidence.

Vous pouvez afficher un exemple de votre bulletin de vote du conseil électoral à la page [findmypollsite.vote.nyc](http://findmypollsite.vote.nyc).

# Que font les élus ?

Nos élus prennent des décisions qui ont un impact quotidien sur l'emploi, le logement, l'éducation, les soins de santé, et bien plus encore. Informez-vous plus en détail sur les mandats figurant sur votre bulletin de vote.

Pour vous informer sur les candidats, consultez la page [french.nycvotes.org/candidates](http://french.nycvotes.org/candidates).

## Mandats fédéraux

### Sénat des États-Unis

Le Sénat est la chambre haute du Congrès des États-Unis. Le Sénat compte 100 membres, c'est-à-dire deux par État. Leur mandat est de six ans. Un projet de loi devient loi lorsqu'il obtient assez de votes au Sénat et à la Chambre des représentants, et est signé par le Président.

- Rédiger, débattre et voter les lois
- Confirmer les nominations présidentielles tels que les membres du cabinet, les juges de la Cour suprême, et les juges fédéraux
- Assurer la supervision de toutes les branches du gouvernement

### Chambre des représentants des États-Unis

La Chambre des représentants des États-Unis est la chambre basse du Congrès des États-Unis. La Chambre compte 435 membres, chaque État étant représenté par un nombre de membres proportionnel à sa population. Leur mandat est de deux ans.

Un projet de loi devient loi lorsqu'il obtient assez de votes au Sénat et à la Chambre des représentants, et est signé par le Président.

- Rédiger, débattre et voter les lois
- Assurer la supervision de toutes les branches du gouvernement

## Mandats d'État

### Sénat d'État

Le Sénat d'État est la chambre haute de la législature de l'État. Il compte 63 membres. Le mandat des sénateurs d'État est de deux ans, sans aucune limite au nombre de mandats pouvant être exercés.

- Rédiger et voter les lois
- Approuver les niveaux de dépenses de l'État
- Approuver ou rejeter les vétos du gouverneur
- Confirmer les nominations par le gouverneur des fonctionnaires d'État et des juges des tribunaux

### Assemblée d'État

L'Assemblée d'État est la chambre basse de la législature de l'État. Il compte 150 membres. Le mandat des membres de l'Assemblée d'État est de deux ans, sans aucune limite au nombre de mandats pouvant être exercés.

- Rédiger et voter les lois
- Approuver les niveaux de dépenses de l'État
- Approuver ou rejeter les vétos du gouverneur

## Juges

### Cour suprême d'État

Les juges de la Cour suprême d'État supervisent les affaires civiles et criminelles les plus importantes au sein de leurs circonscriptions. La Cour suprême est le tribunal de première instance de l'État de New York ; la Cour d'appel est la plus haute instance. Ces juges servent un mandat de 14 ans.

- Présider les procédures de divorce, de séparation et d'annulation
- Engager des poursuites pénales en cas de crimes
- Statuer sur les affaires civiles de plus de 50 000 dollars

### Tribunal civil – Comté et circonscription

Les juges du tribunal civil peuvent représenter des comtés ou des circonscriptions ; il est donc possible que plus d'un juge de tribunal civil figure sur votre bulletin de vote. Les juges sont élus pour un mandat de dix ans et statuent notamment sur les affaires suivantes :

- Affaires civiles jusqu'à 50 000 dollars
- Affaires de propriétaires-locataires et affaires concernant le maintien des normes en matière de logement
- Poursuites pénales des délits

### Tribunal de succession

Les juges du tribunal de succession se prononcent sur des affaires concernant les successions des résidents du comté après leur décès. Ils sont nommés pour un mandat de 14 ans et statuent notamment sur les affaires suivantes :

- Affaires de défunt telles que les testaments et l'administration des successions
- Adoptions
- Tutelles

# Propositions mises au vote Automne 2024

## Proposition mise au vote 1

### Ajout de certaines protections à la Déclaration des droits de l'État

#### Pourquoi cette proposition figure sur le bulletin de vote :

La proposition mise au vote 1 figure sur le bulletin de vote cette année parce que la législature de l'État de New York a adopté la modification sur l'égalité des droits (Equal Rights Amendment, ERA) lors de deux sessions législatives consécutives. Il incombe désormais aux New-Yorkais de voter directement pour savoir s'il faut modifier la Constitution de l'État.

#### Énoncé de cette proposition :

Elle ajoute des dispositions anti-discrimination à la Constitution de l'État. Elle couvre l'origine ethnique, l'origine nationale, l'âge, le handicap et le sexe, y compris l'orientation sexuelle, l'identité de genre et la grossesse. Elle couvre également les soins de santé et l'autonomie en matière de reproduction.

Un vote « **OUI** » inscrirait ces protections contre la discrimination dans la Constitution de l'État de New York.

Un vote « **NON** » exclurait ces protections de la Constitution de l'État.

#### En quoi consiste cette proposition :

La proposition ajoute des protections à la Déclaration des droits de la Constitution de l'État, notamment en matière d'origine ethnique, d'origine nationale, d'âge, de handicap et de sexe, y compris l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la grossesse et les résultats de la grossesse. Elle protégerait également les New-Yorkais qui cherchent à accéder à des soins de santé reproductive contre toute discrimination fondée sur ce motif.

#### Si cette proposition est adoptée :

Les New-Yorkais seraient protégés par la loi contre toute discrimination fondée sur les critères précités.

## **Pourquoi les 5 propositions suivantes figurent sur le bulletin de vote :**

La Commission de révision de la Charte (Charter Revision Commission) de 2024 a examiné la Charte de la ville de New York pour garantir son efficacité et sa réactivité pour tous les New-Yorkais, a tenu des audiences publiques et mené des actions de prise de contact pour solliciter l'avis du public, et a proposé les cinq changements suggérés suivants.

## **Proposition mise au vote 2**

### **Nettoyage des lieux publics**

#### **Énoncé de cette proposition :**

Cette proposition modifierait la Charte de la ville afin d'étendre et de clarifier le pouvoir du Département de l'assainissement de nettoyer les rues et autres lieux de la ville, et d'exiger la mise au rebut des déchets dans des conteneurs.

Voter « **Oui** » permettra d'étendre et de clarifier le pouvoir du Département de l'assainissement de nettoyer les rues et autres lieux de la ville, et d'exiger la mise au rebut des déchets dans des conteneurs. Voter « **Non** » laissera les lois inchangées.

#### **En quoi consiste cette proposition :**

Le Département de l'assainissement (New York City Department of Sanitation, DSNY) aurait une autorité accrue pour maintenir tous les lieux de la ville propres, y compris les parcs et les terre-pleins des autoroutes, et pour tenir les vendeurs ambulants responsables du respect des règles sur ces lieux. Elle permettrait également au DSNY de réglementer la manière dont les New-Yorkais déposent leurs déchets pour la collecte.

#### **Si cette proposition est adoptée :**

Elle clarifierait l'autorité et la juridiction du DSNY en matière de maintien de la propreté de la ville et réglementerait la manière de présenter les déchets pour la collecte.

# **Proposition mise au vote 3**

## **Estimations complémentaires du coût des projets de lois et mises à jour des délais budgétaires**

### **Énoncé de cette proposition :**

Cette proposition modifierait la Charte de la ville pour exiger une analyse fiscale du conseil municipal avant les audiences et les votes sur les lois, autoriser l'analyse fiscale du maire, et mettre à jour les délais budgétaires.

Voter « **Oui** » modifierait la Charte de la ville pour exiger une analyse fiscale supplémentaire avant les audiences et les votes sur les lois locales, et pour mettre à jour les délais budgétaires. Voter « **Non** » laissera les lois inchangées.

### **En quoi consiste cette proposition :**

Le conseil municipal fournit des estimations du coût des projets de lois avant de voter sur celles-ci. La proposition donnerait au Bureau de gestion et de budget du maire (Mayor's Office of Management and Budget) la possibilité de fournir ses propres estimations de coûts pour les projets de lois, et obligerait le conseil à publier ses estimations de coûts avant les audiences publiques sur les projets de lois. Cette proposition obligerait également le conseil à informer officiellement le bureau du maire avant de tenir des audiences publiques ou des votes sur les projets de lois. Enfin, cette proposition prolongerait le délai de présentation de certains rapports budgétaires au cours de la première année d'une nouvelle administration municipale, et prolongerait de manière permanente le délai accordé au maire pour publier son budget municipal annuel.

### **Si cette proposition est adoptée :**

Elle établirait un nouveau rôle pour le maire dans le cadre de l'évaluation du coût des lois avant leur adoption, et exigerait que les estimations de coûts du conseil et du maire soient disponibles avant que les projets de loi ne soient examinés lors d'audiences publiques. Elle donnerait également au maire davantage de temps pour préparer le budget municipal annuel avant qu'il ne soit présenté au conseil municipal.

## **Proposition mise au vote 4**

# **Prolongation des préavis et délais avant les votes sur les lois relatives à la sécurité publique**

### **Énoncé de cette proposition :**

Cette proposition imposerait des préavis publics et délais supplémentaires avant que le conseil municipal ne vote sur les lois concernant les opérations de sécurité publique des services de police, correctionnels, ou de lutte contre les incendies.

Voter « **Oui** » entraînerait la mise en place de préavis publics et délais supplémentaires avant que le conseil municipal ne vote sur les lois concernant les opérations de sécurité publique des services de police, correctionnels, ou de lutte contre les incendies. Voter « **Non** » laissera les lois inchangées.

### **En quoi consiste cette proposition :**

Le conseil doit donner un préavis de 30 jours avant de voter sur les lois de sécurité publique qui ont un impact sur le service de police (Police Department), les services correctionnels (Department of Correction), ou le service de lutte contre les incendies (Fire Department). Pendant cette période, le maire et les agences municipales concernées peuvent également organiser des audiences publiques pour entendre des avis supplémentaires du public.

### **Si cette proposition est adoptée :**

Le maire et les agences concernées pourraient se voir accorder un délai de 30 jours pour organiser des audiences publiques sur la proposition.

## **Proposition mise au vote 5**

# **Planification des immobilisations**

### **Énoncé de cette proposition :**

Cette proposition modifierait la Charte de la ville afin d'exiger davantage de détails lors de l'évaluation annuelle des installations de la ville, d'imposer que les besoins liés aux installations éclairent la planification des immobilisations, et de mettre à jour les délais de planification des immobilisations.

Voter « **Oui** » permettrait d'exiger davantage de détails lors de l'évaluation des besoins en matière d'entretien des installations de la ville, d'imposer que les besoins liés aux installations éclairent la planification des immobilisations, et de mettre à jour les délais de planification des immobilisations. Voter « **Non** » laissera les lois inchangées.

## **En quoi consiste cette proposition :**

La ville doit évaluer le coût de l'entretien de ses installations, infrastructures et investissements, et publier ces évaluations dans les rapports de planification des immobilisations.

## **Si cette proposition est adoptée :**

Elle élargirait les critères utilisés pour évaluer les coûts de l'entretien des biens de la ville. La proposition modifierait également la date d'échéance des rapports de planification des immobilisations et la date de l'audience publique associée.

## **Proposition mise au vote 6**

# **Entreprises commerciales appartenant à des minorités et à des femmes (Minority and Women-Owned Business Enterprises, MWBE), permis de tournage, et commissions d'examen des archives**

## **Énoncé de cette proposition :**

Cette proposition modifierait la Charte de la ville pour établir le poste de responsable principal de la diversité des entreprises (Chief Business Diversity Officer, CBDO), autoriser le maire à désigner le bureau qui délivre les permis de tournage, et combiner les conseils des archives.

Voter « **Oui** » permettrait d'établir un CBDO pour soutenir les MWBE, d'autoriser le maire à désigner le bureau qui délivre les permis de tournage, et de combiner deux conseils. Voter « **Non** » laissera les lois inchangées.

## **En quoi consiste cette proposition :**

La proposition créerait un nouveau poste pour soutenir les MWBE, permettrait au maire de désigner l'agence qui délivre les permis de tournage, et fusionnerait deux conseils qui gèrent les archives de la ville en un seul.

## **Si cette proposition est adoptée :**

Elle entraînerait une révision de la Charte pour y apporter ces changements.

# À propos de NYC Votes

NYC Votes est une initiative du conseil des finances de campagne (Campaign Finance Board) de la ville de New York, l'agence municipale indépendante qui garantit que les élections locales sont justes, inclusives et ouvertes.

Nous encourageons la participation des électeurs et des candidats afin que nos élus répondent aux besoins de nos diverses communautés et aux questions qui préoccupent les électeurs.

Pour ce faire, nous donnons des moyens de voter aux New-Yorkais les moins enclins à le faire, nous réduisons les obstacles à la candidature, et nous proposons des solutions pour améliorer notre système électoral. NYC Votes s'associe avec des organisations communautaires, des bénévoles et d'autres agences municipales pour inscrire, éduquer et engager les électeurs dans toute la ville. Notre objectif est de permettre à tous les New-Yorkais de mieux comprendre le processus électoral en ayant un dialogue honnête sur le fonctionnement de nos élections et les raisons pour lesquelles elles sont importantes.

Établie en 1988, l'agence fournit également aux New-Yorkais des informations sur les candidats figurant sur leur bulletin de vote et sur la façon dont leurs campagnes sont financées. Notre programme de fonds de contrepartie associe chaque 1 \$ d'un donneur local à jusqu'à 8 \$ de financement municipal, encourageant ainsi les candidats municipaux à se concentrer sur leurs communautés plutôt que sur des intérêts spéciaux.

## Programme de fonds de contrepartie

**Faites un don aux candidats locaux que vous soutenez afin qu'ils puissent mener des campagnes efficaces dans toute la ville.**

Votre don permet aux candidats d'embaucher du personnel, de créer des supports de campagne, et de mobiliser davantage d'électeurs dans votre communauté. Votre contribution va encore plus loin lorsque vous soutenez les candidats qui participent au programme de fonds de contrepartie de la ville. Les dons des résidents de la ville aux candidats participants peuvent être jumelés à un taux de 8 pour 1. Cela signifie que lorsque vous contribuez à hauteur de 10 \$, le candidat reçoit 90 \$.

### En savoir plus sur le programme de fonds de contrepartie.

Ce programme permet de veiller à ce que les campagnes pour des mandats locaux comme les membres du conseil municipal ou le maire soient financées par des dons de petites sommes de New-Yorkais, et non pas par des intérêts spéciaux. Cela signifie également que les candidats qui ne sont pas fortunés, mais qui bénéficient d'un fort soutien communautaire, peuvent se permettre de se présenter, créant ainsi un gouvernement plus divers et plus représentatif. Lors des élections de la ville de New York en 2021, plus de 83 % des candidats locaux ont déclaré que les fonds de contrepartie avaient été essentiels pour leur permettre de se présenter aux élections.



Contribuer sur  
[contribute.nycvotes.org](https://contribute.nycvotes.org)

# Foire aux questions

## Généralités

### Je viens de voter en avril et/ou juin. En quoi les élections du 5 novembre sont-elles différentes ?

Plus tôt cette année, la ville de New York a organisé des élections primaires pour décider quels candidats représenteraient leurs partis politiques aux élections générales du 5 novembre. Seuls les membres des partis politiques étaient autorisés à voter aux élections primaires. Lors des élections générales, les électeurs de New York décideront quels candidats entreront en fonction en janvier.

Tous les électeurs de la ville de New York inscrits ont le droit de voter le 5 novembre.

### Qu'est-ce qu'une élection générale ?

Lors d'élections générales, les candidats de différents partis s'affrontent pour se faire élire. Vous pouvez voter pour le candidat se présentant pour une ligne de parti pour chaque mandat sur le bulletin de vote. Vous pouvez également voter « Oui » ou « Non » pour les propositions mises au vote. Tous les électeurs qui se sont inscrits avant la date limite peuvent voter lors d'élections générales.

### Comment puis-je vérifier si je suis inscrit(e) sur les listes électorales ?

Consultez la page [voterlookup.elections.ny.gov](http://voterlookup.elections.ny.gov) ouappelez le conseil électoral de la ville de New York au **866-VOTE-NYC (866-868-3692)** ou **212-487-5496 (TTY)** pour les malentendants.

### Que dois-je faire si j'ai déménagé dans la ville de New York depuis la dernière fois que j'ai voté ?

Lorsque vous déménagez, vous devez changer votre adresse auprès du conseil électoral en soumettant un nouveau formulaire d'inscription sur les listes électorales. Votre changement d'adresse doit être reçu par le conseil électoral d'ici le 26 octobre 2024. Appelez le **866-VOTE-NYC (866-868-3692)** ou le **212-487-5496 (TTY)** pour les malentendants si vous souhaitez de plus amples informations sur comment votre changement d'adresse a été traité.

Si votre adresse n'a pas encore été mise à jour, vous pouvez voter au bureau de vote attribué à votre nouvelle adresse en demandant un bulletin de vote sous serment à votre bureau de vote.

## Vote par correspondance

### Suis-je quand même admissible à voter en personne si je demande un bulletin de vote par correspondance ?

Si vous avez demandé un bulletin de vote par correspondance, vous devriez alors prévoir de l'utiliser pour voter. Vous pouvez déposer votre bulletin de vote par correspondance rempli auprès de tout bureau de vote pendant les heures d'ouverture du scrutin. Toutefois, si vous choisissez de voter en personne après avoir demandé un bulletin de vote par correspondance, vous devrez voter avec un bulletin de vote sous serment à votre bureau de vote. Ce bulletin de vote sera différent. Demandez de l'aide à un préposé au scrutin si vous en avez besoin.

### Dois-je timbrer l'enveloppe si j'envoie mon bulletin de vote par courrier postal ?

Non, vous n'avez pas besoin d'ajouter un timbre. Cependant, assurez-vous de renvoyer votre bulletin de vote par la poste dès que possible. Il doit être envoyé avant le jour des élections (le cachet de la poste faisant foi) pour être valide.

### Puis-je déposer mon bulletin de vote par correspondance dans mon bureau de vote ?

Oui ! Vous pouvez déposer votre bulletin de vote par correspondance rempli dans tout bureau de vote de la ville de New York. Des urnes électorales seront disponibles à l'entrée. Vous n'avez pas besoin d'ajouter un timbre.

### Puis-je suivre mon bulletin de vote après l'avoir renvoyé ?

Oui ! Consultez la page [requestballot.vote.nyc/tracking](http://requestballot.vote.nyc/tracking).

### Que faire si un problème survient avec mon bulletin de vote par correspondance pour absence ?

#### Aurai-je l'occasion de le résoudre ? De quelle façon ?

Le conseil électoral est tenu par la loi de vous informer si une erreur réparable est survenue sur votre enveloppe de vote, telle qu'une signature manquante ou incorrecte. Si une erreur réparable est survenue sur votre bulletin de vote, le conseil vous contactera par courrier postal, courrier électronique et téléphone (si possible) dans un délai d'un jour après avoir découvert l'erreur. Vous aurez alors jusqu'à sept jours ouvrables pour rectifier l'erreur en renvoyant une affirmation signée.

Vous avez d'autres questions ? Vous pouvez nous envoyer un e-mail à l'adresse [nycvotes@nyccfb.info](mailto:nycvotes@nyccfb.info), ou nous contacter sur Instagram, Twitter, ou Facebook.

### Vous avez d'autres questions ?

Consultez la page [french.nycvotes.org/faqs](http://french.nycvotes.org/faqs) !

Vous pouvez également nous envoyer un e-mail à l'adresse [nycvotes@nyccfb.info](mailto:nycvotes@nyccfb.info), ou un message sur Instagram, Twitter ou Facebook (@nycvotes).

## Mettre vos coordonnées à jour auprès du conseil électoral

Nous avons obtenu votre nom et votre adresse de la liste des électeurs inscrits tenue par le conseil électoral de la ville de New York. Si vous avez reçu ce Guide de l'électeur par la poste mais que vous n'en êtes pas le destinataire, ou si le destinataire a déménagé ou est décédé, informez-en le conseil électoral afin qu'il puisse mettre ses informations à jour.



## Contacter le conseil électoral

Le conseil électoral administre nos élections et est chargé de maintenir la base de données des électeurs inscrits, de superviser les bureaux de vote, de compter les bulletins de vote, et de communiquer les résultats des élections. Vous pouvez mettre à jour votre inscription sur les listes électorales, demander un bulletin de vote par correspondance pour absence, postuler pour être un préposé au scrutin ou un interprète, et bien plus encore, auprès du conseil électoral de la ville de New York. Nous ne faisons pas partie du conseil électoral.

**Consultez le site [vote.nyc](https://vote.nyc) pour en savoir plus.**

## À propos du Guide de l'électeur

La loi exige que NYC Votes envoie par courrier postal un Guide de l'électeur imprimé à chaque foyer dont un membre est inscrit sur les listes électorales de la ville de New York pour les élections municipales. Nous envoyons un guide en anglais et en espagnol à chaque électeur inscrit, et en chinois, coréen et bengali aux électeurs de certaines zones ciblées en fonction des données du recensement.

Consultez la page [french.nycvotes.org/candidates](https://french.nycvotes.org/candidates) pour vous informer sur les candidats figurant sur votre bulletin de vote.

Le Guide de l'électeur pour les élections générales de 2024 de la ville de New York Copyright © 2024 du conseil des finances de campagne de la ville de New York. Tous droits réservés. Conception par Bellweather. Fabriqué aux États-Unis.

## Heures d'ouverture normales

De 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi, ainsi que le week-end précédent le jour des élections et le jour des élections. Consultez le site [vote.nyc](https://vote.nyc) pour y trouver les heures d'ouverture ou appeler le **866-VOTE-NYC** (ou le **212-487-5496 [TTY]** pour les malentendants).

	Adresse	Numéro du téléphone
Bureau principal	32-42 Broadway, 7th Floor New York, NY 10004	212-487-5400
Bronx	1780 Grand Concourse, 5th Floor Bronx, NY 10457	718-299-9017
Brooklyn	345 Adams Street, 4th Floor Brooklyn, NY 11201	718-797-8800
Manhattan	200 Varick Street, 10th Floor New York, NY 10014	212-886-2100
Queens	118-35 Queens Boulevard, 11th Floor Forest Hills, NY 11375	718-730-6730
Staten Island	1 Edgewater Plaza, 4th Floor Staten Island, NY 10305	718-876-0079